

INDIGUA
Monsieur Cédric COUAVOUX
96, Rue des Aussades
42430 JURE
FRANCE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-23-SD-005338-01 Version du : 24/04/2023 Page 1/3

Dossier N° : 23Z001758

Date de réception : 23/03/2023

Référence dossier : Nom Commande : OI Manufacturing RSDE

N° Projet : OI MANUFACTURING

Nom Projet : OI MANUFACTURING

Référence bon de commande : 0171222 0012/42/PEU/RSDE TRIMESTRE 1/12

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eaux chargées	RSDE /	(103) (voir note ci-dessous)

(103) DBO5 : échantillons congelés.

N° ech **23Z001758-001** | Votre réf. (1) RSDE

Limites	INDIGUA		
Préleveur (1)	COUAVOUX C. - INDIGUA	Date de réception	23/03/2023 12:00
Date de prélèvement (1)	23/03/2023 09:30	Début d'analyse	23/03/2023 12:23
Localisation du prélèvement (1)	Echantillonneur station épuration	Produit de traitement 1 (1)	chlorure ferrique + lessive de soude + flocculant
Longitude du point de prélèvement (1)	OI MANUFACTURING 42 VEAUCHE	Concentration du traitement 1 (1)	Non renseigné
Nature et Concentration des produits (1)	CHLORURE FERRIQUE+LESSIVE DE SOUDE+FLOCCULANT		

Analyses Terrain

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
LSBKB : Température de l'eau (in situ) (non accrédité) (1) Prestation réalisée par vos soins	4.00	°C		
Technique [Donnée transmise par le client] -				

Analyses Physico-Chimiques

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
SD04R : Sulfates (SO4) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2091 *	38.7	mg/l		
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Automatique] - NF ISO 15923-1				
IG463 : Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Sud COFRAC ESSAIS 1-7086 *	4.1	mg/l		
Technique [Electrochimie] - NF EN ISO 5815-1				
SD461 : Demande chimique en oxygène (ST-DCO) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2091 *	76	mg O2/l	≤120	
Technique [Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705				
SD010 : Matières en suspension (MES) Prestation réalisée par nos soins COFRAC ESSAIS 1-2091 *	9	mg/l	≤30	
Gravimétrie [Filtres WHATMAN 934-AH RTU /47] - NF EN 872				

Micropolluants Métalliques

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
LS9AC : Cuivre (Cu) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 *	9.7	µg/l		
ICP/MS - NF EN ISO 17294-2				
LS4PJ : Zinc (Zn) Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 *	175	µg/l		
ICP/MS - NF EN ISO 17294-2				

Hydrocarbures

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IXC8G : Hydrocarbures totaux (somme des indices) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	0.11	mg/l	≤10	
Calcul [Somme des indices hydrocarbure C5-C9 et C10-C40] -				
IXZIB : Indice hydrocarbures volatils (C5-C9) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<25	µg/l		
HS - GC/FID - NF T 90-124				
IX578 : Indice Hydrocarbures (C10-C40) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	0.11	mg/l		
GC/FID [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 9377-2				

Dérivés phénoliques

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IX86G : 4-tert-Octylphénol diethoxylate (OP2OE) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.05	µg/l		
GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide, Dérivation] - Méthode interne				
IX86F : 4-tert-Octylphénol monoethoxylate (OP1OE) Analyse soustraite à Eurofins Hydrologie Est (Maxeville) COFRAC ESSAIS 1-0685 *	<0.05	µg/l		
GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide, Dérivation] - Méthode interne				

Interprétations / Commentaires

	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité

N° ech **23Z001758-001** | Votre réf. (1) RSDE

Interprétations / Commentaires				
	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
IVSEN : Surcharge énergie Prestation réalisée par nos soins				
Préparations et Injections				
	Résultat	Unité	Limite qualité	Référence qualité
LS3K1 : Minéralisation eau régale avant analyse métaux Analyse soustraite à Eurofins * Analyses pour l'Environnement France (S1) COFRAC ESSAIS 1-1488 Digestion acide - NF EN ISO 15587-1	Fait			
LS40S : Injection ICP/MS Métaux Totaux Analyse soustraite à Eurofins Analyses pour l'Environnement France (S1) Injection ICP -				



Magalie Bernard
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification et aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.

Laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 – Liste des paramètres agréés disponible sur le site www.labeau.ecologie.gouv.fr.

NGL : les valeurs inférieures à la LQ ne sont pas prises en compte dans le calcul.

Pour la détermination de la DBO5 (NF EN ISO 5815-1) un minimum de deux dilutions et une mesure par dilution sont effectués sur chaque échantillon. Pour les eaux faiblement chargées, une seule dilution peut être suffisante.

Pour les analyses microbiologiques de l'air, la loi de Feller n'est pas prise en compte dans l'expression des résultats.

Analyses microbiologiques des eaux – méthodes énumératives (en application de la norme NF EN ISO 8199) : il convient de considérer les résultats <10UFC/boite comme une simple détection de la présence du microorganisme.

(1) Données fournies par le client qui ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.

Lors de l'émission d'une nouvelle version de rapport, toute modification est identifiée par une mise en forme gras, italique et souligné ou notifiée dans les observations.